

d'être féroces, non classés par le génie de Cuvier, et c'est précisément ce que la suite de cette histoire s'efforcera de démontrer.

Un matin, M. Giraudier aperçut à côté de lui un personnage qu'il ne connaissait pas. Le nouveau venu était d'une taille au-dessus de la moyenne; il avait les cheveux en brosse, la moustache violemment cirée, et le cou enserré dans une cravate qui ressemblait à un carcan. Droit comme un 4, anguleux comme un obélisque, il ne bougeait pas; ce qui se passait autour de lui paraissait lui être indifférent. Seulement, quand le bouchon de sa ligne avait décrit un certain cercle, il donnait un petit coup sec, et son poignet obéissait à un ressort caché comme le poignet d'un automate qui dit bonjour.

Par son attitude froide et sévère, ce grand diable d'homme imposait à tous ses voisins. Hoffmann l'eût choqué pour un des fantastiques héros qui peuplent les légendes d'Allemagne.

Bien que M. Giraudier ne fût guère liant (le succès enivre toujours, et M. Giraudier était dans une phase insolentement triomphale), il essaya d'entrer en relations avec ce fantôme habillé de noir, qui lui causait une admiration mêlée d'inquiétude :

— Le temps est beau pour la saison, lui dit-il un jour, de ce ton avenant que l'on prend pour se concilier les bonnes grâces de quelqu'un dont on a besoin.

Le fantôme n'eut pas l'air de savoir qu'on l'interpellait, et jeta du pouce à l'adresse d'un goujon qui s'était imprudemment aventuré dans ces parages.

— Hé ! hé ! répéta M. Giraudier, le temps est beau. Le temps est véritablement beau; n'est-ce pas Monsieur ?

La conversation en resta là pour cette première journée.

A dîner, M. Giraudier dit à sa femme : — Je t'assure que j'ai un voisin qui n'est pas bavard.

Quand il avait un idée en tête, l'ancien restaurateur ne se rebutait pas aisément. Le jour suivant, il se planta au face de l'ennemi, et se moucha aussi énergiquement que possible, pour bien montrer qu'il avait envie d'entrer en conversation, mais qu'il ne savait par quel bout commencer.

Le hasard favorisa M. Giraudier. Comme il embottait ses létons les uns dans les autres, il entendit un léger bruit.

Le mystérieux individu s'était retourné, l'œil brillant, la figure contractée par une joie soudaine, et il avait fait :

— Ah !

Une carpe énorme se débattait sur la berge, donnant des coups de queue contre le gazon, les prunelles hors de l'orbite, cherchant évidemment l'oxygène qui manquait à sa consommation habituelle.

Le fantôme riait.

— Ah ! ah ! dit M. Giraudier, s'adressant à la carpe; nous avons été souffrants, ma belle; voilà ce que c'est que d'aimer les bons morceaux. On a des indigestions d'hameçons; ce sont les plus dangereuses de toutes.

Il examina le poisson en connaisseur :

— Belle pièce, dit-il; n'est-ce pas, monsieur ? belle pièce !

Le fantôme fit signe que oui.

— L'autre jour, continua le restaurateur, je suis allé avec ma femme à Versailles...

Cela n'intéressait plus le fantôme qui se remit à rouler entre ses doigts une boulette de pain.

— Je suis allé à Versailles, et je me suis promené dans les allées du parc. Mme Giraudier aime les carpes; nous sommes allés voir celles qui sont dans les bassins du roi. Nous leur avons jeté toutes espèces de choses.

L'inconnu sourit.

— Elles étaient grosses, poursuivit M. Giraudier, grosses comme...

Il chercha un terme de comparaison, et n'en trouvant pas, il montra son poignet :

— Trois fois grosses comme ça, dit-il.

Le fantôme avait repris son immobilité. Mais en écoutant les discours de son interlocuteur, il daigna se commettre avec lui, et laissa tomber de ses lèvres les mots suivants :

— Pas bonnes.

— Comment, que voulez-vous dire ? demanda M. Giraud, tout à fait troublé par cet aphorisme profond.

— Pas bonnes, répéta l'inconnu avec un hochement de tête significatif.

— Ah ça ! pensa M. Giraudier, est-ce que je serais tombé sur un confrère qui parle négatif... Et pourquoi, pas bonnes ? s'écria-t-il, en se révoltant tout à fait.

— Sentent la vase, dit le spectre.

— Hum ! la vase ! C'est pourtant vrai, ce que vous dites là; les carpes de Versailles sont essentiellement vaseuses. Tenez, monsieur, vous êtes un homme d'étude; vous êtes un homme de beaucoup de savoir; vous m'intéressez beaucoup; vous avez beaucoup d'expérience; une expérience que je n'ai pas, modestie à part. Oserai-je vous demander comment vous vous nommez ? car je dois vous connaître.

L'inconnu poussa un profond soupir.

— Hé bien ? fit M. Giraudier.

— Legrip. Je me nomme Legrip, dit le fantôme.

— Vous avez été militaire ?

— Non, tailleur !

— Ah ! tailleur pour militaires ?

— Oui.

M. Legrip jugea qu'il avait fait un effort d'éloquence et tellement louable, qu'il ne déserra plus les dents. Vainement son voisin essaya-t-il de le dégoûter, de l'accabler de questions multipliées, de l'interroger sur la confection des tuniques bleues et des pantalons garance. M. Legrip se tint sur la quivive d'une réserve diplomatique qui aurait pu le faire passer pour un élève de M. le prince de Talleyrand.

— Il n'est pas bavard; il n'est pas bavard, répéta M. Giraudier, rentré chez lui et s'adressant à sa femme.

Dans le fond, il était singulièrement vexé de ne pas avoir produit un effet plus considérable. Quelques riverains vinrent le

féliciter un jour et lui demander des conseils en présence de M. Legrip; il regarda si par hasard celui-ci était surpris de ce triomphe; mais la vanité ou la haine étaient des sentiments qui n'avaient jamais tenu aucune place dans l'existence du tailleur.

Une seule fois, cet être silencieux parut plus ému qu'à l'ordinaire.

C'était un soir, M. Legrip se disposait à plier bagage, lorsqu'il fut rejoint par une jeune fille fort gracieuse dans son costume rustique de toile de Vichy; fort avenante surtout.

Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu M. Legrip se déranter pour quoi que ce fut. Il fallait donc un cas bien exceptionnel pour qu'il se retournât vers M. Giraudier, en lui disant avec orgueil :

— Ma fille !

— Mes compliments, monsieur, bien sincères ! Recevez tous mes compliments, balbutia M. Giraudier en rougissant.

Il adressa à la jeune fille des félicitations banales.

On causa de la pluie et du beau temps; M. Legrip prit le bras de son Hermance. La soirée était splendide; M. Giraudier, qui rêvait tout comme un autre, se mit à faire des rêves d'avenir. Il possédait, lui aussi, un fils qu'il avait nommé Jules, parce que le nom de Jules était jadis considéré comme ayant une saveur romanesque.

Il songea que M. Legrip serait un bru charmant, que d'ailleurs le père Legrip devait avoir gagné sur les commandes du gouvernement, que les futurs se conviendraient sans aucun doute, et que, lui, passerait des journées très agréables en compagnie d'un virtuose de la pêche dont il appréciait les talents.

Ayant pris congé de ses voisins, il se mit à s'appuyer les avantages que lui procurerait une semblable union. Du plus loin qu'il aperçut Jules, il lui cria de toute la force de ses poumons, qu'il avait une confiance à lui faire, mais qu'il fallait que personne ne les écoutât. Jules n'était pas habitué à des gâteries; il se demanda quelle avalanche subite allait lui tomber sur la tête, et attendit patiemment.

M. Giraudier prit un air fin :

— Que dirais-tu, si je te mariais ? demanda-t-il à son fils.

Jules répondit qu'il était résigné à tout.

— C'est une réponse de vaudeville que tu me fais-là, dit le père et je te prie d'être sérieux. Veux-tu rester célibataire.

— Non !

— Alors tu veux te marier ?

— Non plus !

— Il faut cependant parler en vers ou en prose.

— A moins qu'on ne parle pas du tout, dit Jules, qui avait le goût de la contradiction.

— Misérable, s'écria M. Giraudier en frappant du pied. Voilà, ajouta-t-il en se tournant vers son bouquet d'arbres, seuls témoins de cette scène intime, voilà la génération d'aujourd'hui ! La France n'est plus la France !

Les arbres ne trouvaient rien à répliquer à cette affirmation solennelle; ils se contentèrent de bruire tout doucement, comme s'ils avaient frémé de plaisir en entendant une apostrophe des temps antiques.

— Je t'avouerai, du reste, continua le père, que rien n'est encore décidé.

Il eut un scrupule de conscience :

— Rien n'est même commencé... Les choses ne peuvent pas être moins avancées qu'elles ne le sont. Mais, si tu avais voulu j'aurais fait des démarches.

Où ! les démarches n'engagent à rien, dit Jules. Vous pouvez faire toutes les démarches que vous voudrez.

Les renseignements que prit M. Giraudier ne répondirent pas tout à fait à son attente. Il eut des détails très-précis sur la vie de M. Legrip; il apprit que ce dernier n'était point retiré des affaires, comme il l'avait cru; que, bien au contraire, l'industrie du tailleur allait mal; que M. Legrip était le plus brave homme qu'il y eût dans le département de la Seine et même dans celui de Seine-et-Oise; que malheureusement il se laissait dominer par sa passion absorbante, et qu'au lieu de fabriquer des kôpis et des ceinturons, au lieu de chamarrer des dolmans, de fourrer des pelisses, il allait déclarer laguerre aux brochets, qui lui rapportaient moins que le plus pauvre de tous les officiers de hussards. Son établissement avait déperlé, et il était sur le chemin de la faillite.

Si le restaurateur avait donné dans l'âme de M. Giraudier, lui doute qu'il n'eût coupé court à ses projets enchanteurs. Mais les deux génies que nous portons en nous se livrèrent chez le héros de ce récit à une lutte effrénée, et la logique du commerçant fut battue par la vanité du pêcheur. Faire entrer dans sa famille un héros de la taille de M. Legrip, parut à M. Giraudier un honneur capable de compenser la perte d'une fortune.

Les deux partis entrèrent en relations. M. Legrip était veuf; sa fille tenait le ménage et surveillait les comptes de la domesticité. Elle avait tout ce qu'il fallait pour faire une honnête femme, excepté pourtant une dot.

Quant à Jules, qui possédait un homme blasé, bien qu'en réalité il connût peu la vie à grandes guides, il ne tarda pas à être séduit par la gentillesse de M. Legrip.

Les événements se précipitèrent avec la rapidité de la foudre.

Des projets, on en vint aux discussions d'intérêt, des préliminaires au contrat.

Malheureusement, la veille d'un jour où devait se signer les papiers par devant notaire, il se passa un incident qui changea notablement la face des choses.

Escomptant les jouissances à venir, M. Giraudier avait demandé à M. Legrip de l'accompagner à son plaisir favori, dans une partie qu'il comptait faire du côté de l'île des Noisetiers.

Cette île est inconnue, non-seulement sur les cartes de l'état-major, ce qui est tout naturel, mais encore sur les cartes

qu'on donne aux élèves des classes élémentaires de la géographie de Meissas et Michelot.

Avant le siège de Paris par les Allemands, l'île des Noisetiers, qui a bien une largeur égale à celle d'un refuge pour les piétons, était pourvue de beaux peupliers et de quelques chênes; depuis, un ingénieur intelligent a fait abattre ces arbres, pendant la guerre sans doute, pour permettre aux troupes saxonnes ou bavaroises de mieux contrôler ce qui se passait chez nous.

L'île des Noisetiers a une réputation bien établie dans le monde des pêcheurs à la ligne.

Ses bords servent de demeure légale à des légions d'abettes, de perches et de barbillons. Il y a surtout, juste en face de la cheminée d'une ancienne usine, une place miraculeuse, où l'on n'a qu'à tirer de l'eau, à tout instant, le poisson qui se précipite sur l'appât. Dans leur jargon, les pêcheurs appellent cela : le coup de l'usine.

Il était invraisemblable qu'un homme aussi exercé que M. Giraudier ignorât ce coup; mais on remarqua que la vie tout entière est pleine d'invéraisemblances et que le romancier est obligé d'aller chercher de midi à quatorze heures pour que ses lecteurs ne soient pas trop choqués et ne s'écrient pas : — Allons donc ! qu'est-ce qu'il raconte-là ? Son histoire n'a pas le sens commun; tout cela n'est jamais arrivé !

Donc, par le plus surprenant, mais aussi par le plus vrai des hasards, M. Giraudier ignorait qu'en se mettant au lieu ci-dessus indiqué, on accumulait victimes sur victimes, en moins de temps qu'il n'en faut pour renverser un gouvernement.

M. Legrip, qui était au fait, lui, poussa la civilité jusqu'à faire les honneurs de l'île tout son compagnon, lui montrant par gestes qu'il lui cédait le pas et qu'il lui conseillait de s'installer à un endroit qu'il savait être fameux.

Les personnes inexpérimentées dans l'art de la pêche objecteront ici que toutes les places sont également bonnes et que ce conte est un conte à dormir debout. L'autre croit, lui, qu'il est de son devoir de protester contre une doctrine aussi notoirement impie, aussi ouvertement hérétique; et il s'en rapporte au jugement de tous ceux de ses confrères qui ont goûté le plaisir enivrant d'amener sur le rivage un habitant monstrueux de l'empire des eaux.

L'abbé Delille excusera cette périphrase surannée; on n'en fait plus aujourd'hui comme au temps où il vivait.

A suivre.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE NATIONALE, CAPITAL 30,000,000 FR., RUE LE PELLETIER, A PARIS.

Paris, 18 janvier.

Les cours du 5 0/0 et de l'amortissable ont été agités cette semaine par le bruit d'un projet de conversion du 5 0/0, puis d'une émission de 3 0/0 amortissable, jusqu'à concurrence de 600 millions. Les offres qu'accompagnaient ces rumeurs n'ont duré qu'un jour; le 5 0/0 est revenu immédiatement à son cours précédent, l'amortissable moins soutenu par les achats au comptant a perdu une cinquantaine de centimes, mais a conservé le cours de 83 fr.

Le peu d'influence que ces bruits ont exercé sur le marché a fourni une nouvelle preuve de sa solidité; la confiance des acheteurs se justifie parfaitement quand on voit, pendant une année de récolte mauvaise le rendement des impôts a progressé de 142 millions et que le trafic des Chemins de fer a produit 4 millions de plus qu'en 1878, c'est-à-dire que le versement lui avait fourni un aliment exceptionnel.

Les reports à la liquidation de quinzaine sont revenus aux bas prix auxquels ils se traitaient avant l'exportation de l'or destiné au paiement de nos achats de céréales.

Aujourd'hui le 5 0/0 est à 116 3/4; le 3 0/0 à 78; l'amortissable à 83 1/2; le 0/0 est sensiblement au même prix que la semaine dernière. Il y a eu un peu de réaction sur les deux 3 0/0.

Le Crédit Foncier a varié de 1,130 à 1,140; nous retrouvons la Banque de Paris, la Banque Nationale et le Crédit Lyonnais à peu près à leurs cours d'il y a huit jours. La Société Financière a regagné le cours de 570; l'arrivée sur le marché des actions nouvelles de la Banque d'Égypte l'a alourdi, la Banque Hypothécaire violemment attaquée a bien résisté, le public n'a accordé aucune confiance aux bruits mis en circulation par les vendeurs et il a fait preuve de sagesse, ces bruits s'étant trouvés inexacts; à partir d'aujourd'hui 47 les souscripteurs aux obligations de la Banque Hypothécaire peuvent recevoir des titres provisoires, au porteur moyennant versement de 40 fr.; ceux qui voudraient libérer immédiatement leurs obligations recevront, à leurs choix, ou des titres au porteur munis de coupons trimestriels de fr. 3.35 chacun ou des titres nominatifs. Le Crédit Mobilier Espagnol est demandé de 700 à 702.50.

Au comptant les actions des chemins de fer français sont fermes, mais sans grandes affaires, le Nord a, de nouveau touché 1,500 fr.; le Lyon est en hausse de 1,170 à 1,175 fr. les rachats de quelques vendeurs à découvert ont poussé brusquement l'Orléans de 1,130 à 1,175 francs; il en résulte réaction d'une dizaine de francs.

Il y a un marché actif de 285 à 288 fr. sur les obligations du Crédit Mobilier Espagnol.

On achète en vue du prochain coupon de fr. 7.50 qui se détache le 1er février et surtout en vue du revenu rémunérateur que donne cette valeur; elle produit plus de 5 0/0 aux cours actuels, son intérêt de 15 fr. se payant net d'impôts. Cet avantage de revenu en ce moment surtout où il est si difficile de retirer de son argent 5 0/0 est cause que depuis quelques jours il s'est établi sur ces titres un courant de demandes très suivies.

Les obligations Égyptiennes sont tenues; leurs cours les plus élevés le rapport des contrôleurs généraux conclut au maintien à 5 0/0 du revenu de la Dette privilégiée, à la fixation à 4 0/0 au minimum et à 5 0/0 au maximum du revenu de la Dette unifiée, à la conversion en Dette unifiée de la Dette à court terme et à l'adoption d'une combinaison spéciale au sujet de la créance du grand syndicat.

Le marché des fonds Péruviens, depuis longtemps abandonné, a retrouvé quelque vie à la suite d'un traité conclu entre le Crédit industriel et les représentants du Pérou, stipulant

l'exploitation du guano et du nitrate pour compte des créanciers du pays.

Le 5 0/0 Turc s'est relevé au-dessus de 10 fr. sur la publication d'un nouveau projet d'arrangement entre le gouvernement ottoman et ses créanciers.

NOUVELLES DU MATIN

REBENTON DE LA GAUCHE REPUBLICAINE

Paris, 18 janvier, soir.

Avant la réunion de la gauche républicaine de la Chambre, qui doit avoir lieu à quatre heures et demie, certains membres viennent de tenir une réunion préparatoire en vue de s'entendre sur la proposition, signalée par nous hier, de la formation d'un nouveau groupe parlementaire gouvernemental qui comprendrait des membres appartenant à tous les groupes de la Chambre.

Parmi les membres qui ont pris part à cette réunion préparatoire, on cite : MM. Albert Joly, de La Porte, Davelle, Boissy, d'Anglais, Nizard etc.

L'Union républicaine n'est pas convoquée pour aujourd'hui.

Paris, 18 janvier, 5 h. 35 s.

Voici le procès-verbal de la réunion tenue par la gauche républicaine.

La gauche s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Bernard Lavergne.

M. le président expose que le bureau de la gauche républicaine a dû se préoccuper d'un projet agité simultanément dans ce groupe et dans celui de l'Union républicaine.

Ce projet tendrait à constituer un groupe unique formerait une majorité du gouvernement.

Il ajoute que les membres du bureau qui se sont consultés à cet égard se sont montrés unanimement favorables à ce mouvement.

M. de La Porte a déposé une proposition signée d'un grand nombre de ses collègues et conçue dans le sens qui vient d'être indiqué. Il demande que la discussion en soit fixée à dimanche.

Plusieurs membres expriment l'avis que le projet proposé est tout à fait prématuré et que l'élection du bureau du groupe qui devait avoir lieu mercredi, soit remise à un autre jour. D'autres membres demandent que la discussion de la proposition ait lieu vendredi.

La réunion, par un double vote, décide que l'élection du bureau sera ajournée et que sa prochaine séance, destinée à la discussion de la proposition de M. de La Porte et de plusieurs de ses collègues, aura lieu vendredi.

Paris, 16 janvier, 6 h. soir.

Voici des renseignements complémentaires sur la réunion de la gauche républicaine de la Chambre des députés.

Répondant à M. de La Porte, M. Marcel Barthe s'est prononcé contre l'ajournement. Il a représenté qu'il est urgent de s'occuper de former une majorité gouvernementale. Pour grouper cette majorité, il faut un programme commun. Les bases de ce programme doivent être les déclarations contenues dans le programme que le ministère vient de soumettre aux Chambres.

M. Bernard Lavergne a répondu à M. Marcel Barthe qu'il entrerait dans le fond de la discussion dont la réunion n'avait pas pour objet de discuter le programme.

M. Delus-Moutaud a combattu l'opinion formulée par M. Marcel Barthe.

M. Piessier l'a défendu.

M. Albert Joly a dit que dans son opinion, on ne saurait pas de former une majorité ministérielle, c'est-à-dire une majorité décidée à appuyer quand même le ministère actuel. Dans cet ordre d'idées, il s'est prononcé également contre l'expression « de majorité gouvernementale » contenue dans le programme soumis à la réunion, parce que cette expression pouvait laisser place à des équivoques et laisser croire que le groupe qu'il était question de former serait un groupe ministériel.

Le corps d'état-major comprendra trois cents officiers, qui seront pris parmi les élèves de l'École supérieure à laquelle seront admis les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.

Aucun officier ne pourra rester plus de 4 ans dans le corps d'état-major. Le comité d'état-major et l'état-major général sont supprimés.

Le projet présenté par le général Farre produit une excellente impression.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 janvier 1880

Présidence de M. GAMBETTA.

La séance s'ouvre à deux heures.

La Chambre adopte en première délibération le projet de loi relatif à l'amélioration du port de commerce de Cherbourg.

Elle aborde ensuite la discussion de la proposition de M. Camille Sée relative à l'enseignement secondaire des jeunes filles.

M. KELLER combat la proposition. Il dit que l'on veut séparer l'enseignement de la religion.

L'orateur ajoute : « Les femmes chrétiennes ont fait de la France la première nation du monde. On doit s'attacher maintenant à ce que les femmes libres-pensantes en fassent la dernière. (Bruit à gauche).

M. KELLER demande si on veut nous ramener aux plus mauvais jours de la révolution. Car sans Dieu il ne peut pas y avoir de morale. L'orateur continue en disant qu'en dehors de la morale religieuse, il n'y a plus de mariage et que sans morale religieuse il n'y a plus d'éducation. Il combat la proposition de M. Camille Sée parce qu'il ne voudrait pas que la Chambre se couvrit de ridicule en l'acceptant.

AIRE. — Marché aux céréales du 16 janvier.

Blé froment 25 50 22 60 16 30
Seigle 17 25 16 25 15 25
Escourgeon 15 50 14 08 13 30
Avoine 9 50 8 27 7 75
Fèves 18 50 16 75 15 50
Colza 22 50 21 50 20 50
Graine de lin 22 50 21 50 20 50
Éillette 19 25 18 45 18 06
Cameline 38 50 36 50 31 50
Moutarde 32 50 29 69 26 50
Pois 10 50 9 25 8 50
Pommes de terre 3 70 3 45 3 20
Beurre, le kil. 3 70 3 45 3 20
Œufs, les 26 3 60 3 40 3 20

Dépêches Télégraphiques

France

Paris, 18 janvier, 18 janvier.

tribunal de commerce, M. Camoin Vence, procureur de la République, les substitués, les juges du tribunal civil, du tribunal de commerce, les corps académiques, la Chambre de commerce, les juges de paix, les commissaires de police, l'état-major de la place et les officiers supérieurs de la garnison.

Le maire, le Conseil municipal et le Conseil général n'assistaient pas à la cérémonie.

Versailles, 18 janvier

M. Jules Favre est toujours dans le même état de faiblesse extrême. L'amélioration constatée hier, n'est pas maintenue.

Italie

Rome, 18 janvier.

Le résultat des explications données par le Vatican au sujet de la nomination de Mgr Casaroli comme évêque de Lausanne et de Genève, que cette nomination ne change rien à l'état actuel des choses en Suisse, Mgr Merzolini pourra dans l'avenir être appelé à un autre siège; pour le moment il reste vicaire apostolique de Genève, quoiqu'il soit en exil.

Serbie

Nisch, 18 janvier.

La nouvelle de troubles qui auraient éclaté à Semendria et à Javol n'est qu'une invention malveillante.

La tranquillité est complète dans ces localités.

Al-Hey, commissaire turc pour le règlement de la question des biens vakoufis est arrivé hier.

Le commissaire serbe ne sera nommé qu'après la réunion de l'Assemblée.

Etats-Unis d'Amérique

Augusta (Etat du Maine), 17 janv.

La législature républicaine, dans sa réunion d'aujourd'hui, ayant reçu communication de la décision du tribunal suprême, qui lui est favorable, a élu en conséquence M. Davies, républicain, gouverneur de l'Etat.

Le nouveau gouverneur s'est présenté immédiatement au Sénat et a prêté serment. Les autres fonctionnaires de l'Etat ont été élus ensuite.

M. Davies a prévenu le général Chamberlain de son élection en joignant à cette notification la copie du jugement du tribunal suprême. Le général Chamberlain a reconnu immédiatement l'autorité du nouveau gouverneur comme légale.

Quant aux fusionnistes dont on redoutait les dispositions intransigeantes, ils n'ont pas bougé. Quelques-uns même se sont réunis à la législature républicaine.

Cette question qui menaçait de devenir grave paraît donc définitivement réglée. Il n'y a eu aucun déploiement de forces, mais on assure que toutes les dispositions étaient prises pour que l'autorité militaire pût agir immédiatement.

COMMISSION DES DOUANES

Paris, 19 janvier.

La commission du tarif général des douanes se réunira demain à 9 heures. Elle entendra M. Albert Grévy sur les questions intéressant l'Algérie.

PROJETS DIVERS

M. Ferry déposera aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, un projet de loi relatif à l'obligation de l'enseignement gratuit.

Le projet relatif à la magistrature ne sera pas déposé aujourd'hui.

Le projet que le général Farre, ministre de la guerre, a présenté à la commission nommée pour étudier la loi sur l'Etat-Major comprend onze articles.

L'Etat-Major ferme est supprimé.

Le corps d'Etat-Major comprendra trois cents officiers, qui seront pris parmi les élèves de l'École supérieure à laquelle seront admis les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.

Aucun officier ne pourra rester plus de 4 ans dans le corps d'état-major. Le comité d'état-major et l'état-major général sont supprimés.

Le projet présenté par le général Farre produit une excellente impression.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 janvier 1880

Présidence de M. GAMBETTA.